



CARNET

VERS UNE FINANCE RESPONSABLE

Chacun peut, grâce à son épargne, contribuer à rendre le monde meilleur. À condition de choisir les bons placements ! Petit tour d'horizon des produits financiers durables.

Les produits financiers respectueux des critères environnementaux, sociaux et éthiques sont encore largement méconnus des Français. Seuls 9 % d'entre eux ont une idée précise de ce qu'est un placement éthique, révèle un récent sondage de l'assureur Aviva. Pourtant, ces produits suscitent un intérêt croissant : 62 % des épargnants jugent important que leur argent soit investi dans ce type de placements. Il existe trois façons pour un épargnant de placer son argent de façon éthique et solidaire.

L'ÉPARGNE DE PARTAGE

La plus courante consiste à souscrire un produit d'épargne solidaire auprès d'une banque ou d'une société d'assurance. Les revenus générés par l'épargne sont reversés, en tout ou partie, sous forme de dons, à la cause défendue par l'épargnant et son établissement financier. Ainsi, en souscrivant un contrat Entraid'Épargne Carac, 1 % des versements est automatiquement reversé à l'une des associations partenaires de la Carac (Association des paralysés de France, Arc-en-ciel, Mécénat chirurgie cardiaque, l'Œuvre des pupilles des sapeurs-pompiers et Solidarités nouvelles face au chômage).



Le contrat Solid'R Vie d'Asac Fapes ouvre quant à lui accès à seize fonds de développement durable sélectionnés dans les secteurs des biotechnologies, de l'environnement, des énergies renouvelables et des entreprises socialement responsables. De son côté, la Maif propose le livret d'épargne Autrement qui partage 25 % des intérêts au profit de l'association Les Doigts qui rêvent, une maison d'édition qui crée et produit des livres tactiles pour les enfants non voyants et malvoyants.

L'ÉPARGNE SOLIDAIRE SALARIALE

L'épargnant a la possibilité d'investir dans un fonds solidaire dans le cadre de son plan d'épargne salariale (PEE ou Perco), une pratique qui a le vent en poupe en France depuis l'introduction, il y a une quinzaine d'années, d'un cadre législatif œuvrant en ce sens. L'épargne salariale peut ainsi contribuer à financer une économie porteuse de sens. Grâce à l'épargne salariale solidaire, France Active, un réseau national de financement solidaire, a soutenu plus de 6 700 projets permettant de créer ou de consolider près de 30 000 emplois dans toute la France. Habitat et Humanisme ac-

quiert et réhabilite des appartements en ville, afin de permettre à des familles ou à des personnes seules en difficulté d'accéder à un logement décent, à faible loyer. En 2016, notamment grâce à l'épargne salariale solidaire, plus de 1 800 familles ont pu être logées ou relogées.

L'INVESTISSEMENT DANS LE CAPITAL D'UNE ENTREPRISE SOLIDAIRE

L'épargnant peut investir directement dans le capital d'entreprises à vocation sociale et ainsi devenir actionnaire d'une entreprise solidaire.

Le portail de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics définit cette dernière comme une "entreprise qui produit des biens ou des services à forte utilité sociale et/ou environnementale". Elle agit dans différents domaines et a un objectif de résolution de problématiques d'intérêt général : lutte contre le chômage, l'exclusion et le mal-logement, développement de l'agriculture biologique et des énergies renouvelables, aide aux pays en développement. Depuis 2001, il existe un agrément "entreprise solidaire" délivré par l'État. Pour obtenir cet agrément, l'entreprise, non cotée, doit répondre à au moins une des conditions suivantes : soit 30 % de ses salariés sont en contrat d'insertion par l'activité économique, en contrat de travail aidé, en contrat de profession-

nalisation, bénéficient de l'accompagnement personnalisé pour l'accès à l'emploi ou sont reconnus travailleurs handicapés ; soit l'entreprise est constituée sous forme d'associations, de coopératives, de mutuelles, d'institutions de prévoyance ou de sociétés dont les dirigeants

sont élus par les salariés, les adhérents ou les sociétaires, et, la moyenne des rémunérations des cinq salariés ou dirigeants les mieux payés n'excède pas cinq fois le SMIC.

Pour ceux qui souhaitent placer leur argent dans des projets qui ont du

sens mais ne sont pas encore tout à fait accoutumés aux arcanes de la finance, la plateforme Lita.co propose un service de mise en relation des particuliers avec des entreprises à vocation sociale, sociétale ou environnementale. ■

